

# LA SORCIÈRE : DIABOLIQUE, MÉLANCOLIQUE OU INSOUMISE ? QUAND L'IMAGINAIRE PREND LE POUVOIR

Séance ordinaire du 16 décembre 2022  
Communication de M<sup>me</sup> Colette Westphal

**L**es sorcières sont de retour ! Sur les présentoirs de librairie, dans les sujets journalistiques, les recherches historiques, dans les productions culturelles et les revendications sociétales. Elles reviennent, mais elles ont changé : ni maléfiques, ni saintes, ou les deux à la fois, elles sont surtout émancipées et puissantes (Mona Chollet). Par un retournement inattendu, ce qui a été une marque d'infamie pendant des siècles devient une identité revendiquée par un courant certes marginal mais activiste. Pourquoi ce regain d'intérêt pour une page sombre de l'histoire des femmes, jusqu'alors reléguée (à tort) dans l'obscurantisme médiéval ? Après sa condamnation au bûcher pour pacte satanique, après sa médicalisation ou sa psychiatisation, la sorcière se-

rait-elle devenue la figure de proue des luttes féministes contre l'ordre patriarcal ? De présumée coupable, elle est devenue présumée victime. Ma recherche bibliographique m'a rapidement confrontée à un thème transdisciplinaire, au carrefour d'approches historiques, théologiques, juridiques, médicales et militantes, chacune avec son argumentaire et son lexique spécifique. C'est finalement la variété des langages sur la sorcellerie et leur succession dans le temps qui serviront de trame à ma présentation.

Deux remarques préliminaires : le terme *sorciararius* (« diseur de sort ») est un mot du haut Moyen Âge chrétien dont on ne trouve pas d'occurrence avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle (Alain Rey). Parler de sorcières dans l'Antiquité se-

rait donc un anachronisme. Plus tardive encore sera l'expression « chasse aux sorcières », utilisée au temps du maccarthysme en référence aux événements de Salem. Contrairement aux idées reçues, la grande période des bûchers n'a pas eu lieu au Moyen Âge mais au début des Temps modernes (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècle) alors que les tribunaux civils avaient pris le relais des tribunaux ecclésiastiques. L'avènement de la Réforme n'a pas réduit le nombre des condamnations.

### Généalogie de la sorcière

La magicienne antique, ancêtre de la sorcière, se présente essentiellement sous deux figures mythiques : Circé et Médée. Chez Homère, Circé est la fille d'Hélios, dieu du soleil, et donne l'image enjôleuse de l'enchanteresse à qui Ulysse ne résiste que grâce à un antidote. Plus tard, la sorcière ne sera pas toujours une vieille femme laide mais pourra œuvrer sous les traits d'une dangereuse séductrice. Médée incarne la magicienne maléfique, l'étrangère répudiée qui se venge de Jason, son époux infidèle, en tuant ses propres enfants pour le priver de descendance. Ce sera un thème récurrent dans les procès. La suspicion d'infanticide, on le verra, fait passer la matrone accoucheuse au statut de sorcière. Au xx<sup>e</sup> siècle, Lacan, qui aimait la provocation, a vu dans le geste meurtrier de Médée « l'acte d'une vraie femme », qui place son désir amoureux au-dessus de la maternité et ne se réduit pas à sa fonction reproductrice.

Pour exercer ses pouvoirs, la magicienne use de philtres à la composition tenue secrète, d'incantations et de dons divinatoires.

### La montée en puissance du diable

Au début du christianisme, la croyance au merveilleux persiste et le monde reste enchanté. C'est l'époque de Mélusine, de Viviane et de Merlin. Bien que l'Église se méfie de ces personnages pour leur prétention à concurrencer la puissance divine, le ciel est à la fois chrétien et païen. Dans l'imaginaire populaire, le diable est présent, souvent grotesque, pas encore tragique, trompeur mais facilement berné. C'est à partir du xi<sup>e</sup> siècle qu'il devient tentateur, persécuteur et finalement effrayant au xiv<sup>e</sup> siècle, quand sorcellerie et hérésie se confondent (Colette Arnould).

La condamnation du paganisme trouve sa source dans la Bible. On retiendra deux citations, l'une explicite et l'autre terriblement lapidaire. La première, dans le livre du Deutéronome (18,10), dénonce ce qui est abomination pour Dieu : interroger les oracles, pratiquer l'incantation, la magie, les enchantements et les charmes, recourir à la divination ou consulter les morts. La seconde citation, plus expéditive, a été brandie par les inquisiteurs : « Tu ne laisseras point vivre la magicienne » (livre de l'Exode, 22,18). Les commentateurs bibliques n'auront de cesse de différencier le prophétisme qui porte la parole de Dieu et l'astrologie qui sacralise le cosmos. Tout ce qui pourra être christianisé dans le paganisme le sera, le reste deviendra sorcellerie.

Associé au paganisme, Satan est un ange déchu, devenu l'« adversaire », celui qui se tourne contre le plan divin. Aussi nommé Lucifer, il porte une lumière artificielle et trompeuse à l'op-



posé de la clarté angélique. Le risque de cette représentation est de tomber dans le dualisme manichéen, avec deux principes opposés d'égale importance, l'un au service du Bien et l'autre au service du Mal. Pour contrer le manichéisme, saint Augustin affirme que Satan ne peut pas égaler Dieu, auquel il reste soumis. Le diable n'est pas doté d'un réel pouvoir de création. Il ne produit que des illusions, des mensonges et des simulacres.

Dans l'imaginaire rural, ignorant des subtilités théologiques, le diable médiéval s'incarne et se personnifie. Les représentations puisent dans le folklore traditionnel et répondent à deux lois : le mélange et l'inversion. Mélange des genres sous forme d'êtres hybrides dotés de difformités monstrueuses ou d'attributs évoquant la bestialité (cornes, queue, griffes). Inversion des polarités où tout se met à l'envers : le haut et le bas, la tête et le ventre, le soleil et la lune, la vie et la mort, dans une sorte de grand carnaval macabre où manqueraient la dimension ludique. Les femmes, considérées comme dépositaires des pratiques païennes et vulnérables par nature, sont les proies privilégiées du diable, ainsi en décident les auteurs d'un manuel destiné aux inquisiteurs et aux juges impliqués dans les procès en sorcellerie.

### **Le *Malleus maleficarum* (Marteau des sorcières)**

Publié en 1486 à Strasbourg et largement diffusé grâce à l'essor de l'imprimerie, l'ouvrage *Malleus Maleficarum* est rédigé par deux dominicains : Jacques Sprenger et Henri Institoris.

Avant d'en développer le contenu, il convient d'en rappeler le contexte. En 1233, le pape installe les dominicains aux commandes de l'Inquisition dans la lutte contre les hérésies. En 1326, Jean XXII assimile la sorcellerie à la pire des hérésies et, en 1484, Innocent VIII encourage l'usage de l'« ardeur la plus extrême » dans les procédures. Les sorcières rejoignent les vaudois, cathares et autres infidèles. Cette hérésie nouvelle préparerait l'avènement du mal par l'entremise d'une secte satanique pratiquant des sabbats nocturnes. Ce qui se profile n'est rien moins que l'effondrement du monde. Une peste venue du vieil Orient infecte le corps ecclésial et le corps social qui doivent en être purgés (Catherine Clément).

Lu avec nos yeux du XXI<sup>e</sup> siècle, le *Malleus maleficarum* est un condensé d'une misogynie terrifiante, qui s'appuie en premier lieu sur une étymologie fantaisiste : dans *féminin*, il convient d'entendre *fides* et *minor*. La femme est mineure en tout, y compris dans la foi. Elle n'est pas différente de l'homme, elle est un mâle inachevé. Son domaine de prédilection est celui de la sexualité et de l'enfantement. Ainsi, les maléfices s'exercent principalement dans le champ de la prostitution, des avortements et des infanticides. On la soupçonne de « nouer l'aiguillette », ce qui rend l'homme incapable de procréer. Que les femmes puissent rechercher une forme d'infertilité est impensable à cette époque.

La déficience constitutive des femmes pose la question de leur responsabilité face aux accusations de sorcellerie. Si le diable se glisse dans les failles et fait de

la fragilité son terrain de prédilection, l'ensorcelée n'est-elle pas plutôt une victime? Vision anachronique là encore : pour les inquisiteurs, toute créature de Dieu possède un libre arbitre qui lui permet de refuser le pacte satanique. La sorcière est responsable de son consentement (Sophie Houdard).

Sur le plan judiciaire, le crime de sorcellerie entre dans une catégorie d'exception qui comporte deux volets : les maléfices ou délits concrets, tel l'empoisonnement, qui relèvent du droit commun, et l'apostasie, qui relève du crime d'hérésie, puni de mort par le feu. Il ne doit rien rester du corps, pas même des cendres ni une trace mémorielle. Fort heureusement, les minutes des procès permettent d'en reconstituer le « déroulé » (Jacques Roehrig).

Il s'agit d'une procédure inquisitoire qui repose sur la délation et dont l'instruction reste secrète. L'inculpation fait suite à une dénonciation ou à la rumeur publique. Bien évidemment, la tentative sera grande de régler des contentieux divers par une déposition plus ou moins fallacieuse. L'enquête préliminaire recherche des indices comme un nom prédestiné, une disgrâce physique ou des bizarreries de comportement. Suivent l'audition des témoignages, puis l'interrogatoire, d'abord sans contrainte. Si la femme avoue le pacte satanique, son sort est réglé. Si elle n'avoue pas, son silence signifie qu'elle est ensorcelée par un « charme de taciturnité » et justifie le passage à l'interrogatoire sous contrainte, en clair l'usage de la torture. On recherche les marques du diable, notamment par l'épreuve du stylet pour détecter des zones d'insensi-

bilité. L'idée sous-jacente est que Satan abolit la frontière entre un corps vivant et un corps mort (Michel Porret). La sorcière présumée avoue alors les détails les plus extravagants sur son commerce charnel avec Satan, réponses induites par les questions harcelantes des inquisiteurs. La sentence tombe : ce sera la crémation à vif, dont l'exécution est remise au bras séculier.

### **Sorcellerie diabolique ou mélancolie ?**

Privées de défense, les malheureuses condamnées trouvent un avocat en la personne de Jean Wier (1515-1588). Médecin de cour, il est connu pour son livre *De l'imposture des diables*, paru en 1568 en latin puis traduit en français. Tombé dans l'oubli, Jean Wier est réhabilité au XIX<sup>e</sup> siècle par les médecins aliénistes qui voient en lui le précurseur de la psychiatrie enfin débarrassée de la croyance aux démons. Sa position est beaucoup plus nuancée et son œuvre associe sur un plan d'égale pertinence observations cliniques, références littéraires et citations bibliques. Tout en restant fidèle à la thèse augustinienne du diable illusionniste (et non illusoire), son objectif vise à séparer la sorcellerie crapuleuse, passible de sanctions pénales, des désordres mentaux générés par la mélancolie, qu'il s'agit non de punir mais de soigner. Ces pauvres vieilles folles, dit-il, tourmentées par la mélancolie, n'ont rien à voir avec les magiciennes exécrables dénoncées par la Loi de Moïse. Elles ont l'imagination corrompue et s'accusent d'actions horribles qu'elles n'ont pas accomplies mais vues en songe. Son modèle explicatif s'inscrit dans la théorie des humeurs : l'humeur



mélancolique (ou bile noire) répandue dans le cerveau, altère les sens et modifie les perceptions. De plus, les herbes et onguents contiennent des substances psychoactives donnant l'illusion de déplacement corporel. D'où les aveux de vol nocturne pour se rendre au sabbat. Est-ce à dire que le diable n'intervient pas ? Jean Wier reste dans la tradition patristique qui attribue à l'humeur mélancolique un rôle facilitateur aux entreprises démoniaques. De nos jours, le terme de mélancolie subsiste dans le vocabulaire psychiatrique, non au sens romantique de morosité mais au sens fort de dépression majeure caractérisée par une idéation sombre et des auto-accusations souvent exprimées dans le registre de la damnation.

### Traité de démonologie

Mais Jean Wier ne fait pas l'unanimité. L'un de ses farouches opposants s'appelle Jean Bodin (1529-1596), considéré de nos jours comme un précurseur de l'économie politique. De formation juridique, il est aussi expert dans les affaires de sorcellerie et publie en 1580 un traité de démonologie. Sa pensée, qui se veut rationnelle et structurée, étonne par sa radicalité. La notion d'illusion développée par Wier est rejetée. Le démon existe corporellement ; le vol des sorcières a lieu réellement ; le pacte satanique a des effets dévastateurs. Sa hantise réside dans l'instauration d'un lignage diabolique, matrilineaire et incestueux qui viendrait renverser l'ordre patriarcal, donc menacer la puissance monarchique et l'ordre social dans son ensemble. En toute logique, il en appelle à l'élimination de ce fléau (Sophie Houdard).

Autre magistrat zélé, Pierre de Lancre (1553-1631), conseiller du roi Henri IV au parlement de Bordeaux, est chargé des cas de sorcellerie dans la province basque du Labourd. Contrairement à Bodin, son cheval de bataille sera moins le désordre que l'inconstance favorisée par le milieu maritime. Pendant que les marins partent chasser la baleine, les femmes endiablées dénouent leurs cheveux, mangent des pommes et dansent la sarabande. C'est une démonologie teintée d'érotisme que développe Pierre de Lancre, dont les récits de sabbats foisonnent en détails à la fois obscènes et baroques. Il faudra attendre le XIX<sup>e</sup> siècle et Jules Michelet pour qu'émerge une hypothèse naturaliste. Ces femmes de pêcheurs vivent dans la misère, enchaînent les grossesses et subissent une mortalité infantile effroyable. Parmi les remèdes aux excès de fécondité figurent des stratégies ancestrales telles que les sauts abortifs, l'usage de certaines plantes ou d'eau glacée, en bref des « recettes de bonne femme » transmises de mère en fille. N'oublions pas qu'avant le développement de l'obstétrique médicale, la naissance des enfants reste un domaine dévolu aux femmes.

En Lorraine, c'est le tristement célèbre Nicolas Remy (1530-1612), procureur général du duché de Lorraine, qui condamnera au bûcher plusieurs centaines de personnes. Surnommé le Torquemada lorrain, il publie en 1595 un ouvrage intitulé *La Démonolâtrie*, où il développe la rhétorique de la souillure et de l'infection pour justifier l'usage du feu purificateur. Lui aussi se pose en sauveur de la religion et de la société.

Après la sorcellerie populaire et rurale, abordons à présent un autre aspect dont l'apogée se situe au XVII<sup>e</sup> siècle : la possession. Le diable se civilise, la sorcellerie tourne au spectacle et les femmes deviennent accusatrices.

### Les épidémies de possession

Dans les couvents soumis à la clôture depuis le concile de Trente, Satan invente une nouvelle ruse : il emprunte le visage du confesseur secrètement aimé. C'est ainsi qu'à Loudun, dans la Vienne, la mère supérieure des Ursulines, sœur Jeanne des Anges, accuse Urbain Grandier, un curé libertin, proche des huguenots, de l'avoir ensorcelée. Un bouquet de roses muscades aurait propagé son parfum enivrant aux autres nonnes qui tombent aussi en possession. Les manifestations sont à la fois corporelles et langagières (Michel de Certeau). Les possédées se contorsionnent, convulsent, s'affichent dans des postures indécentes. Elles parlent des langues non apprises, émettent des vociférations obscènes ponctuées de grognements. Face aux exorcistes, elles sont les actrices d'un théâtre baroque devant un public fasciné de plus en plus nombreux. Comme le pointe Michelet, « on venait ouïr là, de la bouche des femmes, ce qu'aucune n'osa dire jamais ». Et c'est par la bouche que la possédée crachera les démons au terme de l'exorcisme. Urbain Grandier est brûlé vif en 1634, sans que les diableries ne disparaissent au couvent des Ursulines.

Une dizaine d'années auparavant, en Lorraine, c'est un médecin de Remiremont, Charles Poirot, qui est désigné comme ensorceleur par une religieuse, Élisabeth de Ranfaing. Si le malheureux praticien finit sur un bûcher, son accu-

satrice acquiert la notoriété et quasiment la sainteté en créant à Nancy le refuge des filles repenties. On pourra se référer à une communication présentée en 1999 par notre confrère André Cuvelier sur la psychopathologie d'Élisabeth de Ranfaing.

Avec les possédées s'amorcent le déclin de la thèse démonologique et l'essor du discours médical. D'autant qu'en 1682, un édit de Louis XIV décriminalise la sorcellerie. La possession s'entend progressivement comme une forme d'aliénation, dont l'origine relève d'une pathologie. On pense d'abord à la crise d'épilepsie avec sa phase convulsive qui est parfois précédée d'une aura, c'est-à-dire de signes avant-coureurs où peuvent émerger des éléments langagiers oubliés. Une démence, un état de fureur maniaque ou une hyperthyroïdie maligne sont susceptibles de produire les symptômes de la possession diabolique. Mais ce qui s'en rapproche le plus, c'est l'hystérie dite « à la Charcot », immortalisée par le fameux tableau de la leçon d'hypnose à la Salpêtrière. La pâmoison de la patiente dans les bras du neurologue Jean-Martin Charcot devant une assistante médusée est la version hospitalière des contorsions publiques de la possédée pendant l'exorcisme. Dans un cas comme dans l'autre se joue une outrance théâtralisée dont la dimension érotique ne fait guère de doute.

### Le règne de l'hystérie

Un nouveau raccourci apparaît. En parlant des femmes du Labourd, Pierre de Lancre affirmait : « Nature les fait sorcières ». Dorénavant, la doxa devient : « Nature les fait hystériques », puisqu'elles sont dotées d'un utérus.



Rappelons que les médecins de l'Antiquité assimilaient la matrice à un petit animal capable de se déplacer à l'intérieur du corps et de générer des désordres. Sans tomber dans l'assignation anatomique, on a beaucoup reproché à Sigmund Freud d'accréditer la thèse de la femme privée de phallus, insatisfaite et en quête de substituts à son manque constitutif. L'apport de la psychanalyse en matière de possession se situe sur d'autres plans. En premier lieu, la conversion hystérique est le symptôme d'une problématique inconsciente qu'il s'agit de déchiffrer. C'est un langage, qui passe par le corps et met à mal les savoirs établis, qu'ils soient théologiques ou scientifiques. L'autre dimension est celle de la dualité pulsionnelle. Eros et Thanatos, pulsion de vie et pulsion de mort, tissent les contradictions de nos existences et l'ambivalence de nos sentiments. Le mauvais démon est d'abord à l'intérieur de nous.

Cependant, l'explication psychopathologique de la possession pose un problème méthodologique, celui du diagnostic rétrospectif. Avec son collègue Paul Richer, Charcot publie en 1887 un ouvrage intitulé *Les Démoniaques* dans l'art. Il écrit : « Le peintre qui représente une possédée représente en réalité un cas de grande hystérie. » La possédée fait de l'hystérie sans le savoir, comme la prose pour monsieur Jourdain ! Ne peut-on envisager le processus inverse ? La grande hystérie mime la possession, parce qu'elle puise ses expressions corporelles dans l'imaginaire culturel. De nos jours, les symptômes hystériques n'ont pas disparu mais empruntent d'autres registres qui doivent leur succès à la médiatisation pseudo-scientifique.

Alors que le monde se désenchanté, la sorcière s'efface de la scène démoniaque pour se perpétuer dans une double postérité : le champ de la culture et celui du militantisme.

### **La sorcière réhabilitée**

En 1652, en Suisse, Michée Chauderon est la dernière sorcière condamnée au bûcher. Depuis, son procès a été révisé et une voie urbaine porte son nom à Genève. Sa réhabilitation tient pour une part à Jules Michelet, qui en 1862 aborde la figure de la sorcière d'une manière inédite. Dans un style lyrique, l'écrivain restitue la vie difficile des femmes dans les campagnes et valorise leurs connaissances empiriques sur les ressources de la nature qui en font des accoucheuses et des guérisseuses. Par son anticléricalisme et son idéalisation féminine, il ouvre la voie à la dénonciation du machisme séculaire dont les sorcières ont été les victimes.

La réhabilitation passe également par des voies ludiques qui font appel au merveilleux et au monde de l'enfance. Certes les contes de Charles Perrault, relus par les frères Grimm, véhiculent toujours l'image de la sorcière laide et malfaisante, dont Walt Disney a immortalisé le sourire édenté dans *Blanche-Neige et les Sept Nains* (1937). Le conte pour enfants revêt une dimension pédagogique, où affleure une vérité dérangeante : il existe des marâtres, des mauvaises mères, mais leur pouvoir mortifère cède devant l'amour du prince charmant. Plus récemment, dans les films et la littérature jeunesse apparaissent des sorcières sympathiques et même bien aimées, proches des fées, dotées de pouvoirs magiques qui pi-

mentent une vie riche en rebondissements cocasses. Féminine par tradition, la sorcellerie baigne aussi l'univers du jeune Harry Potter dès le premier chapitre de la série homonyme. Le succès romanesque puis cinématographique de cette saga, d'abord destinée aux enfants mais rapidement plébiscitée par leurs parents, a été aussi phénoménal qu'inattendu. Le monde enchanté fait retour, parce que l'imaginaire est une dimension nécessaire à la vie psychique, que la pensée rationnelle n'abolit pas.

Du côté du militantisme, l'art contemporain s'est aussi emparé du thème. L'artiste engagée Mad Meg, dont l'immense frise a intégré le musée des Beaux-Arts de Nancy, s'inspire de Jérôme Bosch et nous plonge dans un univers inquiétant, régi par l'inversion et le détournement, au service d'une contre-culture.

La sorcière réhabilitée n'hésite pas à déclarer la guerre des sexes. « Tremblez, tremblez, les sorcières sont dans la rue », scandent les féministes des années 1970. Des mouvements activistes importés des États-Unis diffusent des messages d'insoumission dont le champ s'élargit au fil du temps. Le fondement idéologique de ce militantisme radical repose sur deux sources. D'une part la convergence des luttes, qui cible toutes les formes d'oppression, qu'elles soient sexistes, racistes, sociales ou technologiques. D'autre part, une religiosité néopaïenne prônant le retour à la Nature, une nature fantasmée et sacralisée. De fait, les pratiques empiriques des guérisseuses sont remises à l'honneur, tandis que la promotion des accouchements démedicalisés marque une sorte de revanche de la sage-femme sur l'obs-

tétricien qui s'en était octroyé le monopole. Les préoccupations écologiques apportent un créneau supplémentaire représenté par un nouveau courant appelé écoféminisme, qui dénonce la domination conjointe de la nature et des femmes par les hommes. Ce qui n'est pas sans créer un clivage à l'intérieur du mouvement. Les militantes de la première génération, qui se sont battues, à la suite de Simone de Beauvoir, pour faire de la féminité une construction sociale, redoutent son retour à une forme d'essentialisation et ne se reconnaissent pas dans la mise en accusation systématique des hommes.

#### **Pour conclure**

Au fil des époques, on constate que le motif de la sorcière condense des constructions imaginaires qui, sous des formes différentes, reposent sur un trépied : l'étrangeté, la peur et la démesure. L'étrangeté désigne ce qui est autre, différent, énigmatique et qui de ce fait devient inquiétant, « unheimlich », pour reprendre un terme freudien difficilement traduisible. Ainsi en est-il du « continent noir » de la féminité, habité par des cavités corporelles mystérieuses, des savoirs secrets et des intentions suspectes. De l'inquiétante étrangeté à la méfiance, il n'y a qu'un pas rapidement franchi dans les périodes historiques troublées, que ce soit par des guerres, des mouvements migratoires, des épidémies ou des remous religieux. Les peurs irrationnelles se cristallisent sur une catégorie d'individus qu'il s'agit d'identifier et d'éliminer pour préserver le corps social. Le processus s'emballe à la faveur d'une généralisation abusive et d'une radicalité croissante. Jusqu'au

point où les choses s'inversent et où la stigmatisation change de cible. C'est l'arroseur arrosé, le persécuté devenu persécuteur, l'accusé converti en accusateur. Le risque est que la « masculinité toxique » actuellement clouée au pilori médiatique finisse par relever du même

mécanisme que la sorcellerie maléfique autrefois condamnée au bûcher. L'imaginaire verse facilement dans la tentation manichéenne, en l'occurrence la construction d'un schéma binaire, donc conflictuel, où le Bien serait d'un côté et le Mal de l'autre. ✿

## BIBLIOGRAPHIE

ARNOULD Colette, *Histoire de la sorcellerie*, éd. Tallandier, 2017.

CHOLLET Mona, *Sorcières. La puissance invaincue des femmes*, éd. La Découverte, coll. « Texto », 2018.

CERTEAU Michel de, *La Fable mystique (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècle)*, éd. Gallimard, 1982.

CLÉMENT Catherine, *Le Musée des sorcières*, éd. Albin Michel, 2020.

FREUD Sigmund, *L'Inquiétante Étrangeté et autres essais*, éd. Gallimard, 1985, pages 213-265 (parution initiale en 1919 en allemand).

HOUDARD Sophie, *Les Sciences du diable. Quatre discours sur la sorcellerie*, Éditions du cerf, 1992.

MICHELET Jules, *La Sorcière*, éd. Gallimard, 2016 (parution initiale en 1862).

PORRET Michel, « La sorcière », dans GAUVARD Claude (dir.), *Présumées coupables. Les grands procès faits aux femmes*, éd. L'iconoclaste-Archives nationales, Paris, 2016, pages 56-112.

REY Alain, *Dictionnaire amoureux du diable*, éd. Plon, 2013.

ROEHRIG Jacques, *Procès de sorcellerie aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles (Alsace, Franche-Comté, Lorraine)*, éd. Trajectoire, 2016.

WIER Jean (1570), *De l'imposture des diables*, dans *Analectes*, éd. Théraplix, hors commerce, 1970 (reproduction de l'édition de Paris, chez Jacques Dupuy, 1570).